

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
21 février 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt huit février à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
5 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Procurations : 5
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, M. RUBIANO, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : M. DU CHOUCHE à Mme LE NORMAND, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, Mme ROUSSET à M. LORQUET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme NORMANT à M. LE SEIGLE.**

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

**N°2024-02 - Election d'un nouvel adjoint au Maire à la suite de la démission de la 5<sup>ème</sup> adjointe**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7 et L2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2020-2 du 02 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoints à 8 ;

Vu la délibération n°2020-3 du 02 juillet 2020 portant élection des adjoints ;

Vu la lettre de démission de Mme ROBIC Marie-Hélène de ses fonctions d'adjointe au Maire en date du 15 février 2024 adressée à monsieur le Préfet du Morbihan et acceptée par ce dernier le 20 février 2024 ;

Considérant que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement de Mme ROBIC Marie-Hélène par l'élection d'une nouvelle adjointe au Maire et demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération susvisée ;
- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir le cinquième rang,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L 2127-7 au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;

Considérant que le nouvel adjoint à désigner doit être choisi parmi les conseillers municipaux de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder ;

**Le Maire propose au conseil municipal :**

- De maintenir le nombre d'adjoints à 8,
- De décider que la nouvelle adjointe prendra le rang de l'adjointe qu'elle remplace, soit le 5<sup>ème</sup> rang,
- De procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité**

- De maintenir le nombre d'adjoints à 8,
- Que la nouvelle adjointe prendra de rang de l'adjointe qu'elle remplace, soit le 5<sup>ème</sup> rang.

Il est ensuite fait appel à candidature et procédé à l'élection de la nouvelle adjointe au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents et représentés : 29
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (nombre de bulletins déposés dans l'urne) : 29
- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 9
- Nombre de suffrages exprimés [c - (d+e)] : 19
- Majorité absolue : 10

PRENOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine MADELENAT	19	Dix Neuf

Mme MADELENAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 5<sup>ème</sup> adjointe au maire et immédiatement installée. Le nouvel ordre des adjoints est le suivant :

Patricia JAFFRE	1 <sup>ère</sup> adjointe
Francis JOUANJEAN	2 <sup>ème</sup> adjoint
Régine LE NORMAND-BERNIER	3 <sup>ème</sup> adjointe
Patrick LORQUET	4 <sup>ème</sup> adjoint
Christine MADELENAT	5 <sup>ème</sup> adjointe
Philippe JOLIVET	6 <sup>ème</sup> adjoint
Marie CELO	7 <sup>ème</sup> adjointe
Dominique GUILLEROT	8 <sup>ème</sup> adjoint

Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 29 février 2024**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

